



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL d' AULHAT – FLAT

23 mai 2018 à la mairie d'AULHAT

Présent(e)s : Didier Archimbaud - Catherine Brai - Louis-Marie Charrier - Michel Collange - Jean-Pierre Collet - Bernard Coudert - Bernadette Courtias - René Courriol - Olivier Cusset - Gisèle Dumaigné - Saber El Basri - Jean-François Enjolras - Eliane Fargette - Frédéric Jacob - Séverine Léger - Myriam Magaud - Jean-Louis Mahuteau - Mickael Pomel - Jean-Luc Prulhière - Gérard Thevier - Eric Viallet.

Absents : Arnaud Bisiaux - Pierre Chabrilat

Eliane Fargette est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- **Délibération pour la prise en charge du programme Cocon 2018** (voir modèle de délibération)

Le maire rappelle les éléments techniques et financiers concernant ce dossier ; un tableau est présenté et commenté en séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la présentation et mandate le maire pour signer tous les documents concernant ce dossier.

- **Délibération pour l'approbation de l'engagement communal concernant le projet d'aménagement entre Aulhat et Flat** : (voir modèle de délibération fournie par le Département)

Le maire rappelle les éléments techniques et financiers concernant ce dossier ; un tableau technique et financier est présenté et commenté en séance.

*Le Conseil municipal approuve la présentation et mandate le maire pour signer tous les documents concernant ce dossier sur la base d'une estimation totale des travaux de **670228.37 € ttc** pour une part communale de **328240.42 € ttc (273533.68 € ht)** et une part départementale de **342987.95 € ttc**.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, mandate le maire pour signer la convention entre le Département et la commune qui permet la création d'un groupement de commandes pour la réalisation des travaux avec un commencement fin 2018 et une fin courant 2019.

- **Délibération pour le projet cantine** :

Le maire rappelle les éléments techniques et financiers concernant ce dossier ; un tableau technique et financier est présenté et commenté en séance.

Le Conseil municipal approuve le projet présenté, à l'unanimité moins une abstention, et notamment :

- *Le choix de la société API comme prestataire des repas*
- *La tarification de 4.20 € du prix du repas facturé aux parents*

et mandate le maire pour prendre toutes les dispositions concernant ce dossier et notamment procéder :

- *A l'embauche d'un agent à temps partiel pour compléter le personnel de gestion de la cantine.*
- *A l'achat d'un véhicule de transport des enfants d'Aulhat vers la cantine à Flat*
- *A l'achat de divers matériels et mobiliers pour compléter l'équipement de la salle de Flat*
- *A passer une convention avec un prestataire de service de livraison de repas et à mettre en place une délégation de service public permettant à la société de restauration de percevoir le paiement des parents et de restituer à la commune la différence entre la facturation aux parents et le coût des repas*

- **Délibération pour l'approbation du nouveau PADD dans le PLUi :**

Le maire expose les modifications intervenues par rapport au précédent PADD voté ; elles concernent les nouveaux objectifs relatifs aux % de types de logements (collectifs, groupés ou individuels) par commune.

Le Conseil municipal approuve les termes de cette modification.

- **Convention API et commune** : (voir modèle de délibération)

Le maire explique la mise en place entre API et la commune d'une convention de mise à disposition gratuite d'un réciprocatteur (équipement d'entretien paysager) ;

Le Conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

- **Convention entre le Centre de Gestion et la commune** : (voir modèle de délibération)

Le maire explique la possibilité de mise en place d'une convention entre le Centre de gestion Départemental et la commune permettant au Centre de Gestion d'être médiateur en cas de conflit social entre la commune et un ou des employés communaux ; cette médiation peut éviter des coûts administratifs élevés (avocats au Tribunal administratif ...) ; cette convention est gratuite, seuls des frais seront facturés à la commune en cas d'appel à la médiation (60 € / heure) ;

Le Conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

Informations :

- **Station de traitement des eaux usées d'Aulhat** :

Le maire informe le Conseil municipal de la situation technique de la station d'Aulhat, à savoir :

- *Elle reçoit aujourd'hui les eaux usées correspondant à 260 habitants, alors que sa capacité théorique est de 250 habitants*
- *Elle fonctionne correctement en présentant une légère surcharge hydraulique résultant d'eaux « parasites » (sources, eaux pluviales...) estimées à environ 1 m³ /h.*
- *Les pompes fonctionnent correctement, l'activité des bassins est équilibrée et les rejets au domaine public sont conformes aux normes.*

Lors d'une réunion à API en présence des techniciens de la police de l'eau, du SIREG, de l'urbanisme et des responsables du SIREG, il a été décidé :

- *Que le SIREG lançait avec le cabinet SECAE une étude de mise à jour de l'enquête diagnostic des réseaux d'Aulhat réalisée en 2014*
- *Que le SIREG lançait l'étude de faisabilité d'agrandissement de la station pour la faire passer de 250 habitants à 350 habitants*
- *Que le SIREG assurerait les travaux et le financement des travaux le plus rapidement possible avec un objectif pour fin 2018*
- *Que les techniciens du SIREG nous aideraient à détecter l'arrivée des eaux parasites afin de trouver des solutions pour réduire leur venue à la station*
- *Que le service de l'urbanisme d'API continuerait à instruire les demandes de permis de construire compte*

tenu des engagements pris par le SIREG et de l'accord de principe de la police de l'eau.

- **Plui** :

Une exposition destinée à l'information des habitants de notre commune aura lieu entre le 22 mai et le 10 juin et entre le 1^{er} octobre et le 14 octobre 2018 dans les mairies d'Aulhat et de Flat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 30.